



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

variétés

Question au Gouvernement n° 897

Texte de la question

CONCERT DE RAP

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Nadine Morano. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, dans deux jours, doit se produire à Ecouves, dans ma circonscription, un groupe de rap dont les chansons incitent à la haine, à la violence et bafouent les valeurs républicaines de la France. La décence m'interdit de prononcer, ici, leurs propos les plus scandaleux. Je citerai simplement un extrait : « La France est une garce. Pour mission : exterminer les ministres et les fachos ! A croire que le seul moyen de se faire entendre est de brûler des voitures ! Des rondes de flics, toujours là pour nous pourrir la vie, attendent de te serrer tout seul. Frères, je lance un appel. On est là pour tout niquer, leur laisser des traces et des séquelles avant de crever ! »

Monsieur le ministre, vous comprendrez les pétitions et la crainte des habitants qui redoutent que ce concert n'engendre des troubles graves à l'ordre public.

Vous comprendrez que les policiers, qui font un métier difficile sur le terrain et à qui vous avez rendu confiance et motivation, se soient insurgés contre les paroles de ces chansons où ils sont gravement humiliés et menacés. Vous comprendrez aussi que voir ces CD en vente libre, ces textes sur des sites Internet aux côtés de ceux des vedettes et des idoles représente un grave danger pour les jeunes.

Monsieur le ministre, nous savons que nous pouvons compter sur vous. Qu'entendez-vous faire pour mettre un terme à ces offenses à nos valeurs républicaines ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Madame Morano, ces textes sont parfaitement scandaleux (« *C'est vrai !* » sur plusieurs bancs), et ils le sont triplement.

D'abord, ils sont antisémites, et je ne peux imaginer que quiconque, quel que soit le banc sur lequel il siège, puisse tolérer des textes antisémites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française, sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Je crois que nous pouvons tous être d'accord sur ce point, ce n'est pas une affaire de majorité et d'opposition, ce n'est pas une affaire d'ordre moral.

Ces textes sont racistes de surcroît, et ils sont injurieux.

La démocratie, c'est le droit de parler, de créer, de dire ce que l'on pense, pas celui d'injurier, de bafouer et d'humilier. Ce n'est pas un régime faible, parce qu'elle doit protéger ceux qui sont injuriés. Je déposerai donc plainte contre ces textes racistes et antisémites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un*

mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Cela n'a rien à voir ni avec les jeunes ni avec le rap. Il y a quelques jours, j'ai demandé et obtenu l'expulsion d'un imam du sud-ouest de la France qui tenait des propos contraires à l'idéal républicain. Il faut que, sur l'ensemble du territoire national, cela se sache. La démocratie impose que, quels que soient son âge ou sa fonction, on respecte des règles. Ceux qui ne les respectent pas auront à en rendre compte devant la justice de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 897

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 2003